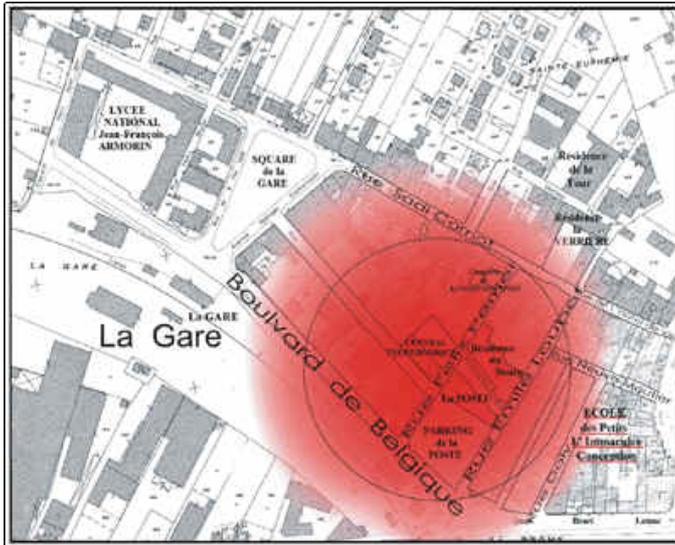


Y a-t-il une relation entre des antennes relais et une surmortalité inexplicée à Crest ?

Jean-Luc Guilmot - 30 mai 2006

CREST est une ville de 8200 habitants située dans la Drome, en France.

Le 12 avril 2005, une station de 3 antennes relais de téléphonie mobile (Edge) a été activée dans la partie basse de la ville (16 rue Félix Perrier, quartier du Bourg, 26400 Crest). Ces antennes relais ont été placées plus bas que de nombreux immeubles environnants.



Emetteurs de téléphonie mobile (Edge) du quartier Bourg à Crest - Zone d'irradiation de 100 m

L'association ASL, créée par des riverains et une bonne partie de la population crestoise, a comparé la répartition des décès (hors soins palliatifs et accidents) de l'ensemble de la ville (8200 habitants) par rapport à ceux situés proximité des émetteurs (350 m - 2000 habitants) sur une période de 3 mois. [1]

D'après les renseignements disponibles sur le site de l'association, une surmortalité inexplicée de 67 à 70% a été enregistrée dans la zone des antennes au cours des deuxième et troisième mois suivant la mise en activité des émetteurs.

	Ville de Crest	Proximité des antennes		
Population	8200	2000	24%	
Période	Nombre de décès (*)	% Zone étudiée	Augmentation par rapport à la moyenne	
12/04/05 - 12/05/05	6	2	33%	27%
12/05/05 - 12/06/05	8	6	75%	67%
12/06/05 - 12/07/05	5	4	80%	70%

Comparaison entre le nombre de décès sur l'ensemble de la Ville de Crest par rapport à la zone étudiée (excluant l'Hôpital : soins palliatifs, décès accidentels, décès de personnes étrangères à Crest) sur une période de 3 mois suivant la mise en activité d'émetteurs de téléphonie mobile.

ASL assure une veille journalière du niveau d'irradiation des antennes relais au moyen d'une sonde isotopique reliée par fibre optique à un ordinateur qui édite les graphes. Des valeurs de 0,7 à 1,9 V/m (1 à 10 mW/m²) sont fréquemment enregistrées à 70 m des antennes relais avec des pics en mi-journée et entre 17 et 20.00. Mais des valeurs de 2,6 V/m et même de 4,2 V/m ont également été enregistrées par ASL à l'intérieur des locaux de l'association. [2]

Sur une période d'une année suivant la mise en activité des émetteurs de téléphonie mobile (12 avril 2005 au 12 avril 2006), la mortalité sur la zone de 350 m autour des émetteurs serait de 50 à 70 cas, peut-être même plus. [1] Ces chiffres doivent encore être confirmés ou infirmés par les instances officielles. Nous ne disposons pas du nombre total de décès pour l'ensemble de la ville sur cette période. A titre indicatif, la moyenne française par 2000 habitants est de 18 cas par an. [3]

	Nombre de décès sur 2000 habitants	Pourcentage
Zone des antennes	60	3,0%
Moyenne France	18	0,9%
Augmentation par rapport à la moyenne		333%

Comparaison des taux de décès dans la zone des antennes (350 m - 2000 habitants) par rapport à la moyenne française.

Il est légitime de poser la question de l'existence d'une corrélation entre la présence d'antennes relais et ce taux de morbidité, tout en considérant que d'autres facteurs épidémiologiques peuvent entrer en ligne de compte. A ce stade, aucune conclusion ne peut être tirée. Les instances officielles ont été saisies d'une demande d'enquête concernant l'étude de la morbidité sur cette zone.

L'organisation ASL a introduit un procès en masse (*Class Action*) contre l'opérateur. Par un jugement du 7 septembre 2005, le juge des référés du Tribunal de Grande Instance de Valence (Drôme) s'est déclaré incompétent. L'affaire est actuellement en suspens, elle devrait être jugée avant la fin de l'année 2006.

Références

- [1] <http://www.sauvonsleon.fr>
- [2] « Le Crétois », 14 octobre 2005
- [3] www.insee.fr/fr/ffc/doc_fcc/IP1004.pdf